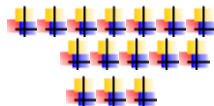


# Les brèves du conseil municipal



Séance du 29 avril 2011



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

### PRÉSENTS :

- M. Daniel ROLET, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Mme Josette LANGUEBIEN, 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Mme Barbara KURTZMANN, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué
- Mmes et MM. les Conseillers municipaux :
  - Nadine BROSSARD
  - Valérie CASSARD
  - Elisabeth CHOUFFE
  - Stéphane DODANE
  - Jérôme NICOLET
  - Stéphane SAUCE
  - Jean-Marie TRIPARD

### EXCUSÉS :

- Mme et MM. les Conseillers municipaux :
  - Jean-Marc DESCHAMPS
  - Anne DESSIRIER
  - Mohamed ROD

### POUVOIR :

- M. Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Josette LANGUEBIEN

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme Valérie CASSARD

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 juin 2011 à 20 h 00.

## I – FINANCES :

### 1 - Vote des taxes locales 2011 :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire évoluer de 2 % en 2011 les taux des taxes locales et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation..... 10,03 %
- taxe foncière du bâti..... 16,27 %
- taxe foncière du non bâti..... 25,99 %

Pour : 12      Abstention : 1

### 2 - Vote des revenus d'immeubles :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2011 les revenus d'immeubles suivants :

#### • loyer annuel du presbytère loué à :

- Association Diocésaine ..... 12 €

#### • loyer annuel de la salle polyvalente louée aux associations :

- La Dynamique..... 190 €
- Judo Club de Nancray..... 190 €
- Les Archers du Plateau..... 190 €

#### • tarifs d'utilisation de l'atelier de distillation :

- 1 journée..... 23 €
- 1 demi-journée..... 11,50 €

### 3 - Vote des budgets primitifs :

#### A – Budget du C.C.A.S. :

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif du C.C.A.S. qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
012	Charges de personnel	102	002	Excédent antérieur reporté	778
67	Charges exceptionnelles	500			
<b>TOTAL</b>		<b>602</b>	<b>TOTAL</b>		<b>778</b>

## B – BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT (M49) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service d'assainissement qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
042	Dotations aux amortissements	15 000	002	Excédent antérieur reporté	15 455
65	Charges diverses gestion courante/station d'épuration	23 000	042	Amortissement subventions d'investissement	6 150
66	Intérêts d'emprunts	3 800	70	Vente de produits	40 900
023	Virement à la section d'investissement	150			
<b>TOTAL</b>		<b>41 950</b>	<b>TOTAL</b>		<b>62 505</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	2 879	021	Virement de la section de fonctionnement	150
040	Amortissement de subv. d'investissement	6 150	040	Dotations amortissements	15 000
16	Capital emprunts	9 000	10	Dotations fonds réserves	2 879
<b>TOTAL</b>		<b>18 029</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 029</b>

## C - BUDGET DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exploitation forestière qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	40 410	002	Excédent antérieur reporté	7 076
65	Reversement au budget M14	130 000	70	Vente bois, affouage	183 500
66	Intérêts emprunts	900			
023	Virement à la section d'investissement	17 101			
<b>TOTAL</b>		<b>188 411</b>	<b>TOTAL</b>		<b>190 576</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	27 306	10	Dotation fonds réserves	29 405
16	Capital emprunts	2 100	13	Subventions	5 000
21	Immobilisations corporelles	22 100	021	Virement de la section de fonctionnement	17 101
<b>TOTAL</b>		<b>51 506</b>	<b>TOTAL</b>		<b>51 506</b>

## D - BUDGET PRINCIPAL (M14) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal primitif qui se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	211 158	002	Excédent antérieur reporté	150 043
012	Charges de personnel	207 106	013	Atténuation de charges	14 750
014	Atténuation de produits	4 670	722/042	Travaux en régie	2 000
023	Virement à la section d'investissement	164 684	70	Produits des services	891
68/042	Dotations aux provisions pour risques	10 800	73	Impôts et taxes	370 699
65	Autres charges de gestion courante	125 950	74	Dotations et participations	222 345
66	Charges financières	41 000	75	Autres produits de gestion courante	161 491
<b>TOTAL</b>		<b>765 368</b>	<b>TOTAL</b>		<b>922 219</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
001	Déficit antérieur reporté	227 304	021	Virement de la section de fonctionnement	164 684
020	Dépenses imprévues	10 000	024	Produits de cessions	2 276
21/040	Travaux en régie	2 000	15/040	Autres provisions pour risques	10 800
16	Capital emprunts	64 350	10	Dotations, fonds divers, réserves	303 010
20	Immobilisations incorporelles	144 922	13	Subventions d'investissement	5 000
21	Immobilisations corporelles	40 630	4582	Invest. sous mandat	3 436
<b>TOTAL</b>		<b>489 206</b>	<b>TOTAL</b>		<b>489 206</b>

Le conseil municipal a retenu à l'unanimité les propositions d'attribution de subventions aux associations émises par la commission « animations » :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Plateau	100
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers du Plateau (pupilles)	100
La Truitelle	210
Club du 3ème Âge	600
Judo Club de Nancray	1 000
La Dynamique	1 900
Association Culturelle Bibliothèque	1 500
U.S.N.O.	3 700
Tennis Loisirs de Nancray	2 300
Amicale des Boulistes de Nancray	280
Amicale des Donneurs de Sang de Bouclans	70
Vélo Loisirs Nancray	280

Association des Anciens Combattants du Plateau de Bouclans	60
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
A.C.C.A.	210
Coopérative Scolaire de Nancray (bibliothèque)	500
Coopérative Scolaire de Nancray (classe verte)	1 680
Foyer Socio Educatif du collège de Saône	612
Les Archers du Plateau	100
La Prévention Routière du Doubs	100
S.P.A. de Besançon et de Franche-Comté	190
<b>TOTAL</b>	<b>15 492</b>

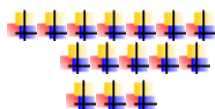
Dorénavant, la participation financière au Contrat Enfance Jeunesse n'est plus imputée à l'article 6574 (subventions aux associations) mais à l'article 6558 (autres dépenses obligatoires). La commune en 2011 devra verser aux Francs du Doubs :

- solde 2010.....10 000 €
- acompte 2011..... 40 000 €

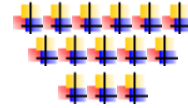
#### V – QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux presbytère prévus cet été après validation des devis.
- Sécurité routière : abandon du projet de panneaux car beaucoup trop cher (11 000 € HT) et demande faite au Conseiller Général Claude DALAVALLE de réunir l'ensemble des Maires du canton pour travailler sur ce dossier vitesse dans la traversée de nos villages.
- 14 Juillet : abandon de la fête au vu du peu de public qui se déplace pour un investissement de 5 000 €.
- Réhabilitation des vestiaires de l'U.S.N.O. et salle de convivialité : étant donné que ces deux établissements reçoivent du public, la décision d'aménagement est prise par Monsieur le Préfet et un délai de six mois est à respecter contre trois mois pour un permis de construire normal, les travaux ne pourront pas commencer avant la fin d'année.

Séance levée à 20 h 30



## Informations diverses



### ➤ **COMPOSTAGE :**

Le SYBERT se tiendra à votre disposition **au Musée de Plein Air des Maisons Comtoises le samedi 14 mai 2011 de 10 h 30 à 12 h 00** pour vous informer au mieux sur le compostage (inscription obligatoire au 03.81.55.29.77.).

### ➤ **DÉCLARATION DES REVENUS :**

La Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté et du département du Doubs vous invite à déclarer vos revenus par internet. La télédéclaration, c'est simple, souple, sécurisé et écologique. Quelques « clics » suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire.

Alors dès maintenant, rendez-vous sur [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr) et simplifiez vous la vie.

